

2026
2027



Accueils de loisirs de la
Ville de Nîmes





Edito

Chères Nîmoises, chers Nîmois,

Avec la rentrée scolaire, vos enfants retrouveront le chemin des accueils de loisirs, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires. Nous sommes fiers de proposer un éventail d'activités pour toutes et tous, dans un cadre respectueux et bienveillant.

Dans cette brochure, vous trouverez toutes les informations sur les différentes structures d'accueil de loisirs et les modalités d'inscription et de participation aux activités proposées aux enfants de 3 à 13 ans.

Avec toute l'équipe municipale, nous avons l'ambition de porter le projet d'une ville inclusive, ouverte aux enfants et à leurs besoins. Nous considérons que permettre à nos enfants de s'épanouir est une priorité : les plus jeunes, ce sont des Nîmoises et les Nîmois à part entière. Nous en avons déjà fait une priorité cet été avec le soutien aux vacances pour plus d'un millier de jeunes Nîmoises et Nîmois.

C'est aussi l'esprit qui nous anime lorsque nous souhaitons faciliter l'accès aux accueils de loisirs pour toutes les familles. Nous espérons ainsi que vous serez nombreuses et nombreux à inscrire vos enfants à l'ensemble des activités proposées par la Ville.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente rentrée scolaire.

Vincent BOUGET
Maire de la ville de Nîmes

Inscriptions

Dates et modalités d'inscriptions

Les inscriptions pour les mercredis de septembre 2026 à juillet 2027, débutent le **mardi 11 août 2026** selon les modalités détaillées sur www.nimes.fr

Les inscriptions se font à la journée pour les mercredis, à la semaine pour les vacances avec tarification à l'unité. La réservation et le paiement doivent être effectifs minimum 5 jours ouvrés avant fréquentation. Possibilité de modifier ou d'annuler jusqu'à 48h avant fréquentation.

Toute fréquentation sans inscription préalable donnera lieu à des frais de gestion.

Règlement de fonctionnement téléchargeable sur

www.nimes.fr/mon-quotidien/ecoles-et-centres-de-loisirs/les-centres-de-loisirs-de-nimes-alsh

Retrouvez toutes les modalités sur www.nimes.fr : **Accueil > démarches > ALSH**

2 possibilités d'inscriptions :

- en ligne via votre espace personnel
- prise de rendez-vous avec un accueil municipal

Une assistance téléphonique est disponible au 04 66 76 70 01

Les accueils municipaux

Mairie de Nîmes

Place de l'Hôtel de Ville

Mairie annexe Courbessac

Place de l'église

C.A.M du chemin Bas d'Avignon

10, rue du Commandant L'Herminier

C.A.M du Mas de Mingue

251 Avenue Monseigneur Claverie

C.A.M de Pissevin

2, place Roger Bastide

*C.A.M. = Centre Administratif Municipal

L'inscription et le paiement doivent être faits avant toute fréquentation, sans quoi des frais de gestion seront appliqués.

Accueil de loisirs

La tarification

Un **taux de réduction** peut être **calculé en fonction des revenus du foyer et des enfants à charge**, dès lors que vous êtes nîmois ou hors nîmois avec un enfant en situation de handicap. Il y a autant de tarifs que de situations familiales.

Pour en bénéficier, il est important, de procéder au calcul de votre «Pass famille».

Pour tout renseignement complémentaire et simuler votre tarif, consultez la rubrique «Mes démarches» du site internet de la Ville www.nimes.fr

Les horaires d'accueil

Sur **tous les Accueils de Loisirs**, les enfants sont pris en charge **le matin de 7h30 à 9h**.

Les parents peuvent venir les chercher **le soir à partir de 17h jusqu'à 18h30**.

Les enfants inscrits à la demi-journée sont accueillis :

- le matin de 7h30 à 9h
- l'après-midi de 13h30 à 14h

Les départs se font :

- le midi à partir de 12h et jusqu'à 12h30
- le soir à partir de 17h et jusqu'à 18h30

! Henri Wallon est ouvert de 8h à 18h !

Les accueils spécifiques

Pour les enfants en situation de handicap, un accueil est également possible. Renseignements sur les modalités d'inscription et d'accueil auprès du Service Action Éducative formulaires.mes-demarches.nimes.fr/contact/contact/ ou d'ifac.

Pour les enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) à l'école, il est impératif d'envoyer une copie à l'Accueil de loisirs afin de le transmettre le premier jour d'accueil.

Si vous n'en possédez pas, il convient de prévoir un rendez-vous avec le directeur de l'accueil de loisirs pour constituer un dossier PAI afin qu'il puisse être mis en place dès le 1^{er} jour de fréquentation.

Il y a autant d'aménagement d'accueil que de situation de besoin particulier.



+ pratique

Vous pouvez télécharger les plannings d'animation et consulter les projets pédagogiques sur notre site internet nimes.ifac.asso.fr

Les pièces à fournir



Pour **un enfant ayant déjà fréquenté les accueils de loisirs ou étant inscrit dans une école publique nîmoise** :

- Avoir un Dossier Unique Enfant DUE (ALAé, Restauration Scolaire, ALSH) valide pour l'année en cours.

Pour une **première inscription d'enfant ne fréquentant pas une école publique nîmoise** :

- Une copie du livret de famille,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir liste acceptée sur www.nimes.fr),
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant (3 doubles pages).

Le cas échéant :

- L'Aide aux Temps Libre (ATL) pour les bénéficiaires de la CAF,
- La décision de justice contenant le droit de garde exclusif,
- Un ou des avis d'imposition du foyer (PASS Famille),
- Le cas échéant, l'attestation MDPH ou ULIS ou école de Plein Air ou d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (PASS Famille).

Pour tous renseignements complémentaires, consultez la rubrique «mes démarches» du site de la ville www.nimes.fr

Contact avec les familles



Vous pouvez prendre connaissance du programme d'activités, des projets pédagogiques et de fonctionnement de l'accueil de loisirs de votre enfant sur internet www.nimes.ifac.asso.fr ou auprès de l'équipe d'animation.

Les équipes d'animation sont à la disposition des familles pour discuter de la vie de la structure et recevoir toutes les propositions, remarques et suggestions formulaires.mes-demarches.nimes.fr/contact/contact/

Le règlement de fonctionnement est disponible sur le site de la ville (www.nimes.fr). Il est important que chacun puisse en prendre connaissance afin de garantir le bon fonctionnement des accueils.

Accueil de loisirs



Maternels 3-6 ans

Jean Carrière

15, rue Maurice Fayet
04 30 06 78 59 • 06 99 38 72 65

Jean Jaurès

14, avenue Jean Jaurès
04 30 06 77 28 • 06 99 38 73 32

Mont Duplan

2, rue André Girard
04 30 06 78 88 • 06 99 38 72 60



Maternels et élémentaires 3-11 ans

Capouchiné

2, Square Albert Soboul
04 30 06 78 34 • 06 99 38 73 01

La Placette

10, rue Hôtel Dieu
04 30 06 77 36 • 06 99 38 73 31

Edgar Tailhades

2, rue Edgar Tailhades
04 30 06 77 19 • 06 99 38 72 68

Léo Rousson

327, Rue Robert Schumann
04 30 06 79 77 • 06 68 69 50 10





Maternels et élémentaires 3-13 ans

Marie Curie

30, chemin du Belvédère
04 30 06 77 89 • 06 99 38 72 89

Henri Wallon

210, rue Utrillo
04 30 06 78 54 • 06 99 38 73 21

Courbessac

2801, rte de Courbessac
04 30 06 78 77 • 06 58 03 74 11

Jean d'Ormesson

297, av. Monseigneur R. Dalvergnny
04 30 06 78 21 • 06 99 38 73 40



René Char

100, rue Louis Landi
04 66 28 40 82 • 06 99 38 72 63

demi-journées

Elémentaires 6-11 ans

Prosper Mérimée

2, rue Melchior Doze
04 30 06 78 65 • 06 99 38 73 37



Elémentaires 6-13 ans

Mas Boulbon

1099 ch. du Mas Boulbon
04 66 28 40 87 • 06 99 38 73 56

Point de ramassage
8h30 - 17h30 • Talabot

Ifac en quelques mots

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. Ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge.

Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

Implanté à Nîmes depuis 20 ans, ifac est un lieu de ressources, d'échanges et de confrontation d'expériences, de réflexions et de projets. Agissant dans un esprit de respect, d'ouverture, de pluralité et de compréhension des différences, nous concevons avec les collectivités des solutions adaptées aux spécificités et contraintes locales.

Depuis 2003, la ville de Nîmes confie à ifac, dans le cadre d'un marché public, la gestion du fonctionnement de ses accueils de loisirs.



58 bis rue Vincent Faïta
30 000 Nîmes
04 66 70 92 40
nimes.ifac.asso.fr



Animation Nîmes

Avec le
soutien de



santé
famille
retraite
services